



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)**

**Avis rendu par la CDPENAF en sa séance du 25/10/18
à l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme
déposé par la Commune de DESIRADE**

Au vu des considérations suivantes :

- La CDPENAF a rendu un avis défavorable sur le projet de PLU de la commune de DESIRADE en date du 28 juin 2018 au regard d'un manque de justification des zones AU situées sur la Ramée, Baie-Mahault, les Salines et de l'extension urbaine impactant la zone naturelle située sur les Galets.

Le plateau de l'île, répertorié en tant qu'espace naturel remarquable par le SMVM, a reçu un nouveau classement en zone agricole apparaissant comme permissif aux constructions autorisées par le code de l'urbanisme sur sa totalité. La zone naturelle N1, également permissive aux constructions touristiques, était trop étendue.

Le projet de règlement écrit et graphique devait prendre en compte le nouveau classement en zone agricole du plateau et y introduire des sous-secteurs, ainsi qu'en zone naturelle, afin localiser l'accueil de projets d'hébergement touristiques.

- Dans sa nouvelle version du projet, transmise le 15 octobre 2018, la commune a tenu compte de l'ensemble des observations jointes à l'avis. Il en ressort :
 - une justification et un phasage des projets situés en zone AU ;
 - la création en zone agricole de 3 sous secteurs A1, A2 et A3 visant notamment une protection et une préservation du caractère naturel du plateau de la Désirade ;
 - la création d'un sous-secteur N1a en zone naturelle ;
 - la suppression de l'extension urbaine prévue sur la Pointe Colibri (les Galets) permettant un gain de 2 hectares en zone naturelle.

Ces ajustements, qui ne remettent pas en question l'économie générale du PLU, devront faire l'objet d'une décision signée par le maire qui sera jointe aux documents mis en consultation.

Cette dernière reprendra en détails les recommandations formulées dans l'avis de la commission du 28 juin 2018.

La commission émet un avis favorable au projet de PLU élaboré par la commune de DESIRADE.

La secrétaire générale

Virginie KLES